



Triors

Bulletin municipal n°99

<http://triors.free.fr>

Juin 2018 Page 1 sur 24

Sommaire

Budget

Délibérations

Infos des commissions

Informations Générales

Nos déchets

AGGLO

Evènements

Les associations

État civil 2017 - 2018



Chers concitoyens,

Pour notre conseil municipal, les premiers mois de l'année 2018 ont été consacrés en grande partie au traitement des budgets (arrêté des comptes 2017 validé fin Février et définition du budget 2018 voté fin Mars) et aux réflexions concernant l'évolution des rythmes scolaires.

A retenir principalement comme tendance pour nos budgets:

- la baisse des dotations de l'État (la DGF) se poursuit ; baisse annoncée de 2400€ en 2018 et baisse cumulée de 21400€ par rapport à celle de 2013, représentant l'équivalent de 12% du montant des impôts locaux.
- la baisse des taux de subvention de nos investissements de la part du département, notre principal soutien (baisse de 10% en 2018, réduction du taux de 50% à 40%). La subvention allouée en 2017 pour la construction du local technique s'est montée à 44569€ ; allouée en 2018 elle aurait été réduite de 4600€.

l'attribution d'un fond de concours depuis 2015 par Valence Romans Agglo, pour soutenir l'investissement des communes, nous a permis d'atténuer l'effet de ces baisses.

- Pour l'exercice 2018, dans le budget voté par notre conseil municipal en Mars, les taux de la fiscalité locale sont relevés de 2%, concernant les services, les tarifs de la garderie et celui des concessions au cimetière ont été revus à la hausse (détails à voir dans le bulletin). L'objectif est de conserver une capacité d'autofinancement minimale pour nos investissements courants.

Les rythmes scolaires nous ont aussi beaucoup occupés. Ils ont fait l'objet d'un bilan, d'une concertation avec les parents et les enseignants. Un consensus s'est dégagé en liaison avec les communes de CHATILLON et PARNANS pour revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Concernant notre agglo « Valence Romans Agglo », à retenir en ce début d'année 2018:

- le lancement effectif des travaux pour la construction ou l'extension des piscines à Romans (Caneton), Bourg de Péage, Porte les Valence et du centre aquatique de l'Épervière à Valence en vue d'une mise en service avant 2020.
- dans le cadre de la prévention des inondations, l'instauration d'une taxe additionnelle pour les ménages et les entreprises pour financer des travaux sur les bassins versants concernés (taxe GEMAPI).
- la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères; il passera de 8.05 à 7.95% à TRIORS.

Concernant l'habitat à TRIORS, dix nouvelles familles se sont installées fin 2017 dans le lotissement SDH situé côté parc, les travaux pour réaliser 5 logements à Château vieux sont prévus reprendre à l'automne 2018.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été,

Le maire G. Labriet



Notre local technique

Budget

Bilan du budget 2017

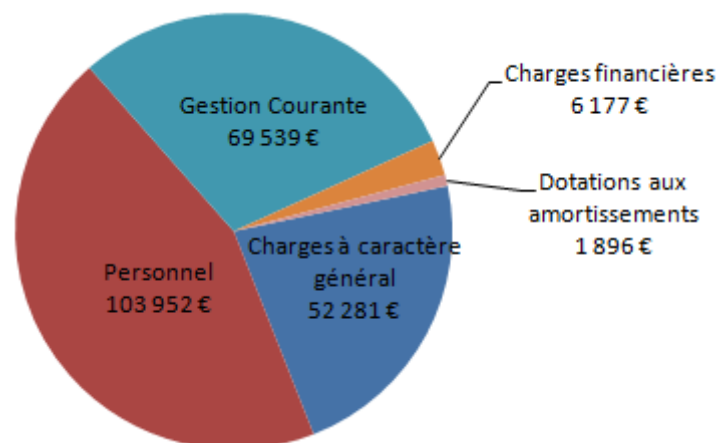
Les dépenses de fonctionnement ont été plus élevées que prévu, dues à une augmentation des charges en personnel de l'ordre de 3900€.

Les recettes ont été plus basses qu'attendues de 6350€; baisse de recettes sur les impôts locaux, imputée à des exonérations non compensées par l'État en 2017 (en 2018 les exonérations seront compensées par l'État).

Prévues au budget 2018

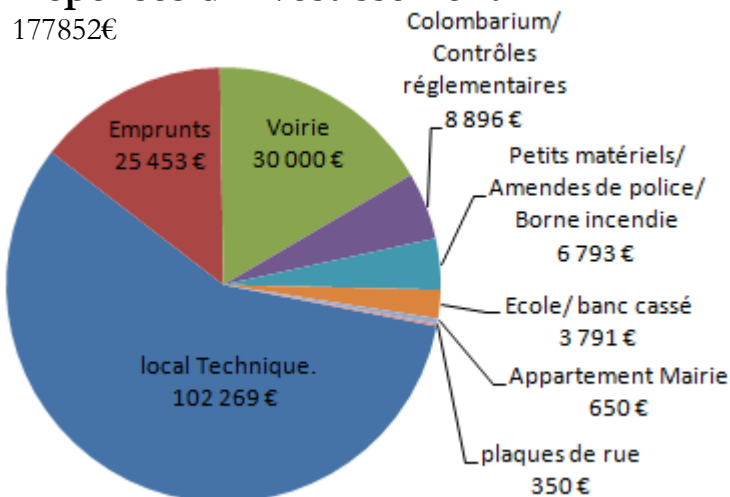
Dépenses de fonctionnement

233745€



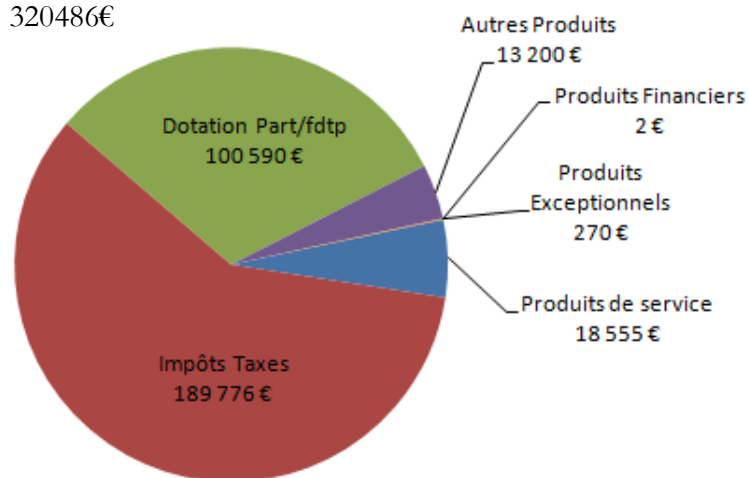
Dépenses d'investissement

177852€



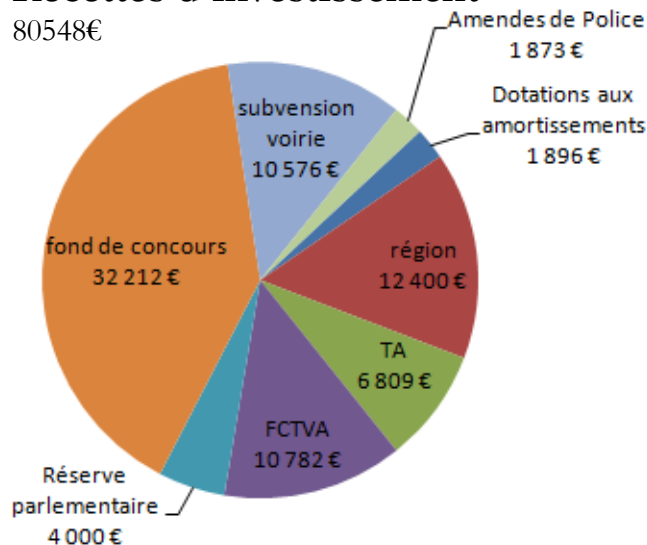
Recettes de fonctionnement

320486€



Recettes d'investissement

80548€



Par rapport au réalisé en 2017, les dépenses de fonctionnement 2018 prévues, augmentent de l'ordre de 1% (principal poste concerné : l'école maternelle J.P Lapassat). Les recettes de fonctionnement sont en hausse aussi (principal poste : +2% pour les impôts locaux, soit

3600€). Parmi les dotations, celle de l'état (DGF) baisse à nouveau de 2500€ ; le FDTP (dotation du département pour l'investissement) s'élève en 2018 à 51097€, destiné à financer des investissements, principalement la réalisation du local technique.

Participation des habitants	Budget 2018	2017
Impôts locaux	+ 2%	+1% sur 2016
Cantine école	4.40€	inchangé
Garderie	2.30€	2.00€
Salle des fêtes : Triorais / Extérieurs	+ 30€ / +40€	
Concession cimetièrè : 1m = 1 place	350€ le m	250€ le m
Une case columbarium = 2 urnes	700€	500€

Capacité d'AutoFinancement (CAF)

La CAF à fin 2018 devrait être de 10191€ soit 17€/hab. En 2017 elle était de 10640€ soit 18€/hab. En 2016 elle était de 30400€ avec 51€/hab. et en 2015 elle était de 43400€ avec 72€/hab. Après les chutes de 2015 et 2016, la baisse continue mais semble ralentir. Le passage en dessous de 20000€ de CAF ne nous permet plus d'auto financer tous les travaux d'investissement courants de la commune ni d'épargner pour financer un projet important.

Trésorerie

Notre trésorerie est saine; mais baisse d'année en année : À fin 2016 elle était de 309900€ puis 285600€ à la fin 2017 et nous attendons un excédent de 275000€ en 2018.

Délibérations

12 Décembre 2017

- Transfert des zones d'activités économiques des communes à l'Agglo (La zone économique de Triors est déjà transférée à l'Agglo).
- Rapport annuel sur les coûts et la qualité des services de l'Agglo pour la gestion des déchets, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (contrôles obligatoires, tous les 8 ans environ et ces contrôles sont en cours sur le territoire).
- Demande de M le Maire de solliciter le Conseil Départemental pour une dotation sur les projets 2018 : Extension du columbarium, rénovations de la toiture de l'église et de la charpente de la Mairie.

31 Janvier 2018

- Mise à disposition par bail à usage commodat d'un terrain communal au profit d'un agriculteur M. Oliver ARGOUD, situé le long du Chemin de St Jean.

01 Mars 2018

- Présentation et acceptation des comptes administratifs 2017.

- Avenant à la convention avec le Syndicat des Eaux de l'Herbasse (SIEH) pour le contrôle et l'entretien des points d'incendie (à titre gracieux).

27 Mars 2018

- Vote du budget 2018 (voir § Budget).
- Avis sur le projet de création d'une chambre funéraire (Bonnet matériaux).
- Renoncement au Droit de Prémption Urbain pour permettre la vente de la propriété de M. et Mme BÉRARD située à La Vigneraie en zone Uv.

26 Avril 2018

- Mise à jour de la tarification de la location de la Salle des Fêtes (voir les détails sur le site WEB de Triors).
- Changement de statuts de l'Agglo qui déménage le siège de Rovaltain au centre ville de Valence. L'embauche de David CARAT en CDI est prévue au 1^{er} juillet 2018, son CDD est donc prolongé jusqu'au 30 juin et passe à 20h/semaine.

☞ Toutes les délibérations sont acceptées.

Infos des commissions

Urbanisme

Une 1^{ère} tranche de 10 logements locatifs réalisés par SDH sont loués depuis Décembre 2017. Une 2^{ème} tranche de 5 logements destinée à l'accession à la propriété « type PSLA » reste à construire.

Voirie

L'évaluation des besoins a été faite. Mis à part les corrections des nids de poules, il est envisagé de refaire le revêtement de la route de la plaine. Cependant pour ne pas monopoliser tout le budget de 30000€, il est envisagé de répartir cette réfection de voirie en 2 fois sur 2 ans.

Les 1873€ de dotation de l'État pour le titre des amendes de police seront utilisés principalement pour

D'autre part, les travaux prévus par VRH sur Château vieux pour la réalisation de 4 logements (3T3 et 1T2) devraient enfin commencer à l'automne.

séparer (grillage ou autre) le terrain de jeux de la rue des jardins, la mise en place d'un miroir dans le virage du chemin de Lombret et aussi pour redessiner l'axe de la chaussée du chemin de la Garenne à l'entrée du village.

Les devis des travaux de voirie 2018 sont attendus.

Travaux

- La porte Sud de l'école a été changée.
- Le local technique (derrière la salle des associations) est opérationnel. Les travaux avaient débuté en Décembre 2017.
- Le réaménagement de l'appartement au-dessus de la mairie est fini. Il est loué depuis Décembre 2017.
- La fuite sur le toit de l'église a été réparée. Le changement de la toiture n'est donc plus à l'ordre du jour.

Commission école

- Mme KENNEDY arrête ses cours d'anglais. Une solution pérenne est recherchée.
- Évolution des rythmes scolaires : Parents, élus et conseils d'école des 3 communes du SIVOS (Triors, Parnans et Chatillon St Jean) acceptent de revenir à la semaine de 4 jours qui prendra effet à la

Commission sociale

- 48 Triorais âgés de 65 ans et plus étaient présents au repas de fin d'année 2017. Tous ont apprécié ce

- Une canalisation a été changée dans la cave de la Mairie.
- Une borne WI-FI a été installée par l'Agglo devant la salle des fêtes. Cette borne permet de se connecter gratuitement à Internet sous le nom "Cigale".
- Évaluation des besoins pour l'année 2018

prochaine entrée scolaire. Les horaires seront compatibles entre les 4 écoles.

- L'effectif pour la rentrée de Septembre serait de 28 à 32 élèves (33 actuellement)

moment de convivialité.

Informations Générales

Congés d'été du secrétariat de Mairie

La mairie sera fermée aux dates suivantes :

- Semaine du 4 au 8 juin
- Vendredi 22 juin
- Congés d'été: du 30 Juillet au 17 Août inclus
- Vendredi 31 août

L'école de TRIORS



Les enseignants, le personnel, les parents d'élèves et les élus ont le même projet : que les petits triorais grandissent et s'épanouissent dans notre école, lieu d'apprentissages mais aussi de lien social fort.

C'est aussi un lieu de rencontre et d'échanges quotidiens des parents, grands-parents, assistantes maternelles, animatrices, dans l'attente des différentes heures d'ouvertures du portail !

Historique :

1834 : en réponse à une sollicitation du Préfet, le Conseil municipal refuse d'ouvrir une école primaire communale, par manque de moyens financiers.

1835 : nomination par la Commission municipale d'un instituteur communal, pour enseigner aux garçons

1843 : achat d'une maison sise au Château Vieux (plus tard devenu le restaurant Rey). Cette école de garçons fonctionnera de 1844 jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école en 1892.

1852 : création, à l'initiative de Melle Viennois, d'une école privée de filles à son domicile. Elle prend en charge toutes les dépenses.

1883 : considérant que la commune ne possède pas d'école de filles, considérant en outre que l'école de garçons se trouve située dans le voisinage d'établissements publics (cabarets) où il peut se produire des scènes contraires à la moralité, le Conseil municipal décide de faire construire une maison d'école de garçons et de filles. (Mais ce n'est qu'en 1954 que l'école de Melle Viennois sera supprimée et les filles scolarisées avec les garçons).

1892 : 17 juillet journée inauguration de l'école des garçons et de la mairie : dès 5h du matin, salves d'artillerie, pavoiement des édifices publics et des habitations. A 11h, réception officielle des invités à l'entrée du village par le Conseil municipal accompagné de la fanfare de Châtillon Saint-Jean, suivie du banquet, feu d'artifice et bal !

Et aujourd'hui, en 2018 :

La rentrée de septembre 2018 sera marquée par le retour de la semaine scolaire de 4 jours, les lundis, mardis, jeudis, vendredis avec les horaires scolaires suivants :

École maternelle intercommunale Châtillon St Jean	École de Triors
8h30/11h45* 13h30/16h15	8h15/11h45* 13h30/16h



*Si besoin une garderie ponctuelle gratuite sera assurée à l'école maternelle pour la sortie à 11h45 pour laisser le temps de trajet nécessaire aux parents concernés de Triors et Parnans.

A l'école maternelle intercommunale



à Châtillon St Jean, gérée par le SIVoS (Triors, Parnans, Châtillon St Jean), Madame Aude Pernaton, Directrice, Mesdames Régine Bois et Cécile Caffiers, enseignantes, assistées de Mesdames Marie-Josée Guironnet, Angéline Patel, Isabelle Desgranges, Fabienne Masson, accueillent, avec les Parnanais et les Châtillonnais, nos petits triorais de 3 à 5 ans.

A l'école de Triors :

Madame Coline Riffaud (Directrice, enseignante des grandes sections, CP, CE1, assistée à temps complet par une ATSEM, Cécile Costechareyre) et Mr Scremin (enseignant des CE2, CM1, CM2) se répartissent dans leurs deux classes 33 enfants, 13 filles et 20 garçons.



Petite école de village, simple et chaleureuse et néanmoins dotée de tous les équipements modernes mis à la disposition des enseignants et des enfants, par exemple : Triors, école numérique.

A la demande des élus, la Communauté d'agglomération a pris en charge l'achat et la maintenance d'ordinateurs, tablettes, vidéo projecteur...

A Triors, 6 ordinateurs portables, 2 vidéoprojecteurs, permettent aux enseignants de former les enfants au numérique avec un matériel de qualité. L'éducation nationale assure la formation des enseignants.



Dotée de la compétence « Piscines couvertes » depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération organise les séances d'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles élémentaires du territoire. L'Agglo prend en charge la planification des séances, les déplacements des classes et la mise à disposition de personnels qualifiés. Les enfants de Triors bénéficient de 10 séances chaque année.



Si besoin, la mairie finance des heures de soutien en anglais pour les élèves.



Les multiples projets proposés par les enseignants de Triors sont soutenus financièrement par la mairie (partenaire de l'école au quotidien) et par « le sou des écoles » (association des parents d'élèves, équipe dynamique et efficace). Les enfants bénéficient ainsi de plusieurs actions telles que : renforcement en anglais, sorties ski, sorties scolaires, "liens directs avec le Père Noël", intervenants divers à l'école, jardinage, contes, ...

Le sou des écoles organise également des moments conviviaux ouverts à tous et appréciés (randonnée VTT, pasta party, sortie famille, matinée huîtres et petit marché, vente de fromages, ...)



L'accueil périscolaire municipal, avec nos deux animatrices, Cécile Costechareyre et Bernadette Grivolat, permet actuellement de garder les enfants dès 7h15 et jusqu'à 17h45, y compris durant la pause méridienne. Des liens étroits existent avec les enfants de l'IME et le personnel, puisque cet établissement accueille nos écoliers pour la cantine, et sur certains temps périscolaires.

Un sondage est en cours auprès des familles concernées pour ajuster les horaires des garderies du matin et du soir. Les parents seront conviés le jeudi 28 juin à 18h30 à une rencontre pour porter à leur connaissance les décisions prises en fonction de leur réponse au sondage d'avril. A cette occasion, seront enregistrées les inscriptions obligatoires cantine-garderie pour septembre 2018.



Les élus, comme les enseignants, sont à votre disposition pour toute information complémentaire, pour une rencontre en mairie, à l'école, pour une visite de l'école. Pour tout renseignement s'adresser à Nicole UNY, secrétaire de Mairie.

Rappel:

Inscriptions scolaires en mairie : Si en septembre votre enfant fait son entrée en petite section de maternelle, en grande section de maternelle ou si vous

êtes nouvel arrivant à Triors, une inscription scolaire en mairie est obligatoire, avant de vous présenter à l'école.

Accueils en garderies et cantine : pour être admis dès le jour de la rentrée, les inscriptions sont à

renouveler chaque année **impérativement** avant le 20 août.

Local technique

Vous avez pu constater pendant quelques mois une agitation au village, entre l'école et la salle des



associations. Celle-ci concernait les travaux de construction d'un local technique.

La décision de construire un local technique pour la commune a été prise suite au départ en retraite de Michel BOSSAN, pour d'une part, disposer d'un nouvel abri pour le camion et d'autre part pour respecter les exigences du document unique qui prescrit, entre autres, la mise à disposition d'un vestiaire équipé de toilette et de douche pour le personnel technique de la commune.

Pour pouvoir financer le projet sans endetter la commune, des demandes de subventions ont été faites auprès de la réserve parlementaire, du département et de l'agglomération Valence-Romans.

Le choix de construire ce bâtiment au centre du village a été fait pour limiter le risque d'effraction dont ces bâtiments sont souvent victimes.

A cette fin, L'I.M.E. de Triors a accepté de céder à la commune la surface nécessaire prélevée sur son tènement pour réaliser ce projet.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre choisi sur devis, Schut Machon, a ensuite lancé un appel d'offres en vue de sélectionner les entreprises les plus compétitives pour notre projet

Tableau de financement prévisionnel du local

Local technique	75753 € HT
Réserve parlementaire	4 000€
Département	37 877€
Agglo Valence-Romans	16 938€
Commune de Triors	16 938€

A.D.M.R – Journée fleurs 2018



Les bénévoles de la commune qui vous ont proposé des bouquets de fleurs les 9 et 10 mars 2018 dans le cadre de la journée d'actions pour soutenir l'ADMR, vous remercient de l'accueil chaleureux que vous leur avez réservé.

Votre générosité a permis de collecter 720 €
ADMR Peyrins – Triors : Aide aux familles - Aide aux personnes âgées - Aide aux personnes handicapées - Garde d'enfants - Ménage - Repassage - Livraison de repas - Téléassistance.

Coordonnées : 46 Grande rue - 26380 Peyrins
Tél:- 04 75 02 31 75

Projet de commémoration pour le 11 Novembre 2018

Le 11 Novembre prochain, la traditionnelle cérémonie au monument aux morts aura une portée particulière : nous fêterons en effet le centenaire du 11 novembre 1918. Le centenaire de l'armistice qui mit fin à plus de quatre ans de guerre, faisant 1 400 000 morts, rien que du côté français !

Véritable tournant pour l'Europe, elle a durablement marqué l'avenir de nos pays.

Les villages français ont été mis à contribution par l'envoi de troupes et par le travail accru, dans les champs, des femmes et des hommes trop âgés pour être mobilisés. La vie quotidienne, plus facile qu'en ville, n'en fut pas moins rendue compliquée.

Nous envisageons une commémoration spécifique pour le 11 novembre prochain. Pour cela, une petite équipe se met en place.

Nous souhaiterions collecter des objets personnels datant de cette guerre, de cette époque. Bien entendu, ces objets seraient rendus rapidement aux propriétaires. Nous envisagerions, entre autres projets, de réaliser une exposition si la collecte de ces objets était suffisamment significative.

Pour tout contact : le secrétariat de la mairie ou Guy Leydier (04.75.45.36.65).

Des voisins vigilants

Dispositif de « PARTICIPATION CITOYENNE » Proposée par la gendarmerie nationale pour un engagement solidaire

Ce dispositif, appelé dans le passé « VOISINS VIGILANTS », est proposé par la Gendarmerie Nationale aux petites communes rurales pour répondre au sentiment d'insécurité ressenti par les populations villageoises et pour prévenir les différents actes de délinquance dont sont victimes nombre de nos concitoyens.

C'est une démarche partenariale et solidaire entre les habitants des quartiers d'un village et la brigade de gendarmerie dont relève le village.

Les résidents sensibilisés aux phénomènes de délinquance, doivent adopter des attitudes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage des courriers, fermeture systématique des portails et portes d'entrée des résidences, signalement aux forces de l'ordre des incivilités, des démarcheurs suspects,...

Pour cela, les habitants peuvent s'appuyer dans le village sur un réseau de « citoyens référents » qu'ils peuvent solliciter pour s'informer des bonnes pratiques ou leur signaler des faits surprenants, ils sont, avec le maire, les interlocuteurs privilégiés du gendarme référent attribué au village par la brigade de gendarmerie. La Gendarmerie peut, bien sûr, aussi être contactée directement.

L'objectif de la démarche est de renforcer les solidarités de voisinage en créant du lien social, de renverser progressivement le sentiment d'insécurité en dissuadant la délinquance potentielle et de renforcer les relations entre les habitants des quartiers et la gendarmerie.

Ce dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE » fait l'objet d'un protocole tripartite : le Préfet, le Commandant de Gendarmerie et le Maire qui définit les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

Pour TRIORS plusieurs réunions d'information ont été animées par le Lieutenant LANGLET commandant la communauté de brigade ROMANS-ST DONAT au cours desquelles le dispositif a été présenté.

Jean Claude BERRUYER, Alain TONI, Nathalie JUILLET et Nicole BOSSAN (de gauche à droite sur la photo) se sont proposés pour être nos citoyens



référents et ont été acceptés par le conseil municipal.

Le protocole évoqué ci-dessus est à la signature de Monsieur Le Préfet de La Drôme, après quoi il sera opérationnel. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Réorganisation de la communauté de brigades de gendarmerie (COB)

Le Lieutenant S. LANGLET de la COB de Romans, communique:

L'accueil du public sera fermé tous les jours de la semaine à la brigade de ROMANS SUR ISÈRE. Cependant, la gendarmerie sera toujours ouverte et l'activité perdurera. Les personnes qui se présenteront d'initiative seront accueillies téléphoniquement pour être soit aiguillées sur la brigade de ST DONAT SUR L'HERBASSE (ouverte tous les jours) ; soit un rendez-vous sera pris (plainte n'ayant aucun caractère d'urgence), soit un gendarme recevra sa plainte dans

l'immédiat (plainte urgente ou à caractère sensible). Une affiche sera mise en place à la destination du public au portail de ROMANS.

En ce qui concerne la brigade de ST DONAT SUR L'HERBASSE, cette dernière sera ouverte tous les jours de la semaine avec les horaires suivants :

Du lundi au samedi de 08h-12h et 14h-18h

Le dimanche de 09h-12h et 15h-18h

Guide du bon voisinage

Des aboiements intempestifs, des portes qui claquent, des travaux de bricolage, un pot d'échappement volontairement pétaradant, un feu de jardin un peu trop dense, une partie de pétanque nocturne, des conversations qui se prolongent tard dans la nuit ou la haie du voisin qui déborde sur le trottoir... Quand le beau temps s'installe, chacun d'entre nous supporte un peu moins de voir son cadre de vie et sa tranquillité perturbés par le bruit ou les «débordements» des autres, les disputes de voisinage peuvent empoisonner le plaisir des beaux jours... Avec un peu de savoir-vivre nous devrions pouvoir tous vivre en bon voisinage. Il est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir vivre.

A toutes fins utiles, voici quelques rappels des règlements destinés à sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodes et vitesses excessives.

Les extraits des arrêtés préfectoraux cités sont consultables dans leur intégralité en mairie.

Feux et odeurs

Arrêté préfectoral n°2013-114-0007 portant réglementation des feux à l'air libre

« article 2.1 ... l'incinération des déchets verts (et autres) à l'air libre est interdite ... »

La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier.

Épandage, agriculture

Triors est en zone rurale agricole. Pour l'habitant c'est un lieu de vie, pour l'agriculteur, c'est aussi son lieu de travail ; les cultures : sa source de revenus. Nos agriculteurs sont conscients des inconvénients que certaines de leurs activités professionnelles peuvent générer et s'efforcent de les restreindre en se conformant au maximum aux réglementations en vigueur, que ce soit en matière d'épandage des effluents, de nuisances sonores, etc.

Plusieurs réglementations s'entrecroisent sur le sujet des épandages d'effluents, et il n'est pas évident de savoir ce qu'il est possible de faire. En général, la règle à retenir est un enfouissement dans les 24h. A noter que les fumiers compostés ou bovins n'ont pas d'obligation d'enfouissement lorsqu'ils sont épandus sur prairies, vergers, vignes et toutes cultures pérennes. Des contingences et des impondérables peuvent remettre en cause le respect de ces règles : la météo, la disponibilité des matériels, etc...

Propreté

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique. Les sacs McDo, cartons pizzas, bouteilles vides, canettes, paquets de cigarettes, carton de loto, etc... qui traînent sur le bord des champs, sur nos talus, sur la place du village, etc ... portent atteinte à la propreté des espaces publics et/ou privés et sont passibles d'une amende.

Entretien des haies, talus et plantations

Il est du devoir de tout propriétaire d'entretenir les plantations et talus qui longent les voies publiques afin d'éviter que la végétation ne devienne trop envahissante (sécurité routière, risque d'incendie, ambroisie, ...) et de conserver un paysage agréable pour tous.

Bruit

Arrêté préfectoral 2015183-0024 réglementant les bruits de voisinage

« article 1 : aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, de jour comme de nuit »

« article 5 : les travaux agricoles, les chantiers publics ou privés, quelle que soit la nature des outils utilisés, sont interdits, lorsque qu'ils sont sources de bruit avant 7h et après 20h du lundi au samedi, toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire. Pour l'agriculture, la notion d'urgence recouvre notamment les soins aux animaux, les travaux de récolte, ainsi que les opérations de conservation des récoltes... ». La législation permet aux agriculteurs d'effectuer les travaux de récolte ainsi que les travaux saisonniers durant la nuit.

« article 12 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit »

« article 13 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle ... ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés ».

Stationnement et vitesse

Je roule courtois et lentement dans le village et dans les quartiers. Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants. Attention aux abords de l'école. Parents, les parkings à proximité immédiate de l'école vous permettent un stationnement sécurisé. Tout est question de comportement citoyen !

Et pour arriver à vivre ensemble, la meilleure solution est de communiquer entre voisins !

Recensement citoyen

Les jeunes (filles et garçons) nés en 2002 doivent se présenter en mairie dès leurs 16 ans munis de leur carte d'identité et du livret de famille pour se faire recenser.

Ils seront ensuite conviés par l'administration à participer à la journée « défense et citoyenneté ». Cette démarche est obligatoire.

Enquêtes



L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, entre le 2 mai et le 23 juin 2018, une **enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**.

L'enquête s'inscrit dans le dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de Logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les

interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc bien ce dispositif.

Et aussi une enquête sur les déplacements des personnes et leurs modes de transport

Le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec l'Insee réalise, d'avril 2018 à avril 2019, une importante enquête statistique sur les déplacements des personnes résidant en France métropolitaine et sur leur usage des moyens de transport collectifs et individuels.

Cette enquête vise à connaître les pratiques de mobilité et les parts des différents modes de transport dans les déplacements des Français. Elle est la seule enquête qui permette de décrire et de comparer les conditions de transport individuel sur tous les territoires : villes, banlieues et campagnes.

Dans notre commune, quelques ménages seront peut-être sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

<https://www.insee.fr/fr/information/3365007>

Enquête mobilité des personnes



Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr - Téléphone : 01 49 55 82 22



A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

Réseau WI-FI

L'Agglo a fait installer une borne WI-FI devant la salle des fêtes. Cette borne permet de se connecter gratuitement à Internet sous le nom "Cigale". Le rayon d'émission ne dépasse pas les 150m.

Nos déchets

Rappel des horaires des déchèteries:

Ouverture de la carrière uniquement pour les végétaux :

Pour que le broyeur à végétaux puisse être utilisé, il faut impérativement déposer sur la plateforme aménagée (et non dans le trou), les branches issues des tailles des haies ou d'élagages. Les feuilles et les herbes peuvent être déversées dans le trou (pas de gravats ni de métaux ni de plastique) tous les 1ers vendredis de chaque mois entre 15h00 et 17h00 (hors juillet et août). M. CARAT sera présent pour organiser les dépôts.

Les bennes pour les objets encombrants sont disponibles trois fois par an dans notre secteur. Nous sommes regroupés avec Châtillon-Parnans. Les bennes sont déposées à l'entrée du village de Parnans (parking des bennes du tri sélectif). Renseignements en mairie.

Déchèterie de Mours St Eusèbe, Z.A. rue du Vercors :

Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30

De décembre jusqu'au mois de février inclus, la déchèterie de Mours est fermée les mardis et jeudis.

Déchèterie de Romans sur Isère, Avenue de la Déportation :

Ouverte du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30. Fermée le dimanche et jours fériés
Le premier mardi de chaque mois, dépôt de plaques

d'amiante autorisé pour les particuliers (10 plaques maxi par personne).

Les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans sont équipées d'une benne Eco-mobilier

La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a signé un contrat territorial de collecte du mobilier avec l'organisme Eco-mobilier. Dans ce cadre, un plan pluriannuel d'équipement des déchèteries a été établi. Après le site de Valence-Portes-lès-Valence, ce sont donc les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans-sur-Isère qui viennent d'être équipées de bennes spécifiques pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Ces bennes couvertes de 30m³ peuvent réceptionner tous les types de mobilier (matelas, sommiers, canapés meubles de jardin...)

L'objectif est de favoriser le recyclage de ces déchets en diminuant leur mise en décharge. Les déchets ainsi collectés seront envoyés vers un centre de tri avant d'être acheminés vers des unités de valorisation spécifiques.

Prochainement ce sont les déchèteries de Valence le Haut, d'Etoile-sur-Rhône et de Mours-Saint-Eusèbe qui devraient être équipées de bennes Eco-mobilier.

A noter : Une famille de 4 personnes jette près de 100kg de mobilier par an. Actuellement, 55% sont enfouis. Seuls 23% sont recyclés.

Enfin il est rappelé que notre station d'épuration collective ne peut pas traiter les lingettes, les rouleaux de papier WC etc... qui ne doivent pas être jetés dans les toilettes.

AGGLO

Améliorer votre habitat



Ouverte depuis mai 2017 à Romans-sur-Isère, la Maison de l'Habitat est le guichet unique pour toutes questions relatives au logement : recherche de logement social, projet de construction ou de rénovation, besoin d'informations juridiques et/ou financières... Afin de faciliter vos démarches, la Maison de l'Habitat regroupe différents acteurs spécialisés dans l'information et le conseil dans les domaines du logement, de l'habitat durable et de l'énergie. Maison de l'Habitat à Romans - 36 rue de la République - Tél. : 04 75 75 41 25

Commission développement social

Gens du voyage

La loi Notre a imposé le transfert obligatoire de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

L'Agglo gère et anime 4 aires d'accueil et 1 aire de grand passage pour les Gens du voyage.

Aires d'accueil (subventionnées par l'Etat)

- **Les Cigognes**
Lieu-dit « Les Carmats » - 1230 [RN 7](#) - 26500 Bourg-lès-Valence
13 emplacements, soit 40 places de caravanes
- **Les Palombes**
Rue Louis Saillant - 26800 Portes-lès-Valence
5 emplacements, soit 10 places de caravanes
- **Les Grives**
Rue Réaumur - Quartier pièce ronde - 26100 Romans
16 emplacements, soit 32 places de caravanes
- **Les Hirondelles**
Domaine des Hirondelles - Chemin de Chaffit - 26000 Valence
14 emplacements, soit 42 places de caravanes

Aire de Grand Passage (aucune subvention de l'État)

Les Etourneaux

Route de Montéleger – 26000 Valence Jusqu'à 200 caravanes

Ouverte du 15 mars au 15 septembre (1560 personnes ont séjourné en 2017 pour une durée moyenne séjour de 10 jours)

L'agglo a passé un marché avec un partenaire associatif pour la gestion quotidienne des aires : [AGDV 26/07](#).

La collectivité se doit également de développer une politique d'accueil pour les familles sédentarisées ou en voie de sédentarisation. Un avenant avec le prestataire AGDV 26/07 permet de proposer aux familles présentes sur les aires un dispositif d'accompagnement social (accompagnement et insertion par la scolarisation, par la santé, par l'insertion professionnelle).

Depuis l'été 2017, une conseillère en économie sociale et familiale qui se déplace à bord d'un camping car aménagé et équipé intervient directement sur les aires.

Le coordinateur des Gens du voyage remplit également une mission de médiation lors de l'installation illicite de groupes sur le territoire de l'Agglo.

(Sylvain MOLLIER, coordinateur des Gens du voyage Tél. : 04 75 63 76 49

sylvain.mollier@valenceromansagglo.fr)

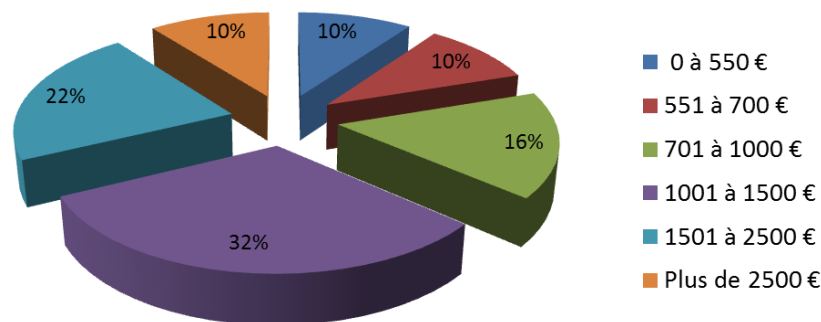
Bilan financier 2017 : encaissement de 10747€ redevance de séjour – dépenses : 42260€ auxquels il faut ajouter pour 2018 9500€ de dépenses pour la collecte de déchets (entretien et nettoyage du local poubelles contraignant, volume hebdomadaire important, négligences de certains groupes, absence d'accès aux déchetteries pour les groupes...)

Compte-rendu de la Commission Sports Enfance-Jeunesse du 15 mars 2018

Anim de Prox 11/17 ans

- 6 semaines d'ouverture (3 en juillet et 2,5 en août). Fermé du 1er au 15 août.
- 9 animateurs + 2 vacataires + 2 encadrants
- 922 places – 62 activités différentes proposées sur programmation
- 202 jeunes différents ont fréquenté les activités (13/14 ans = 39% ; 11/12 : 36% , 15/17 25%) 64% garçons – 36% de filles (d'où critère retenu pour inscription)
- Modalités mises en œuvre : Accueil possible des jeunes avant et/ ou après les activités (à partir de 8 heures et jusqu'à 18 heures).
- Activités à la journée ou séjours de 2 à 5 jours
- 47 activités à la journée : baignade , pétanque, atelier cuisine, escalade, ... 4 ont été annulées.
- 7 stages : Équitation, cirque, découverte de la culture chinoise, photo, immersion animale....
- 10 séjours : Festival d'Avignon, Mer, Randonnée itinérante , Marseille, O coin du feu
- Chantiers et actions pour financer les séjours : 1^{er} mai, Granges les Beaumont, désherbage à la Baume d'Hostun, Marché de Noël à St Paul les Romans, Remise en état du local des jeunes à Clérieux,
- Une journée « rencontre et partage » à Peyrins
- Une soirée Prox2Night « Beach Party » à la salle des fêtes de Génissieux ; 51 jeunes différents y ont participé pour 66 inscriptions.
- Un chantier bénévole dans le local de Mours : Chantier qui a mobilisé une dizaine de jeunes durant 3 jours pour aménager et décorer le local.
- Les jeunes ont participé à des ateliers manuels, peinture, graff mais également collage sur le mobilier.
- 32 communes sur les 47 de moins de 5000h sont représentées par un ou des jeunes
- 47% des jeunes viennent du Nord Drôme,
- Organisation d'animations dans 4 villages pour faire connaître la structure (Mours, Alixan, Clérieux, Eymeux)

Répartition par QF des familles



CAP SUR TES VACANCES -/11 ans

A - Bilan d'été

Chiffres clés de l'été 2017 de Cap Sur Tes Vacances :

- 1463 inscriptions
- 2444 journées
- 393 enfants différents : 182 filles, 211 garçons ; 199 enfants entre 6 et 8 ans - 194 enfants entre 9 et 11 ans
- 26 animateurs

Le lieu de résidence des enfants inscrits à Cap sur Tes Vacances est majoritairement (61 %) les communes du centre de l'Agglomération. Le dispositif est fréquenté par les enfants des communes de moins de 5 000 habitants du nord du territoire (20 %) et du sud (9%).

La répartition des familles selon leur quotient familial est le suivant :

- QF inférieur à 550 € 8 %
- QF entre 551 € et 700 € 11,6 %
- QF entre 701 et 1000 € 19,6 %
- QF supérieur à 1 000 € 58,6 %

Décision d'augmenter de 1€ par jour pour les activités et de 3€ par jour pour les séjours (dernière actualisation des tarifs 2011)

- L'équipe d'animation : 36000€
- Les prestataires Budget : 30800€
- Les transports Budget : 22900€

Valence Triathlon

Valence Triathlon présente une demande de subvention de 13 000 € pour l'organisation du 28ème Triathlon international de Valence le 13 mai 2018.

Cette épreuve compte pour le championnat de France des clubs de division 1. Des athlètes français et étrangers parmi les 10 premiers mondiaux seront présents et participeront.

Le budget prévisionnel de l'épreuve est de 67 218 €.

Pour l'épreuve 2017 une subvention de 12 333 € a été attribuée au Valence Triathlon. Ce montant représente le montant moyen de la subvention versée pour l'organisation de cette compétition.

La Commission valide le soutien de l'agglo à cette manifestation à hauteur de 12 333 €.

Association Nationale des Anciens Combattants comité Romans Bourg-de-Péage Royans/Vercors (ANACR16)

L'association ANACR26 sollicite une subvention pour l'organisation de leur deuxième randonnée cyclotouristique le 27 mai 2018.

Le tracé de l'édition 2017 ne s'est pas déroulé sur le territoire de l'Agglomération. Les parcours n'étaient pas établis lors de la demande de subvention (28/02/2018).

Le budget prévisionnel est de 6 200 €.

L'association prévoit les recettes suivantes :

- Sponsors 3 000 €
- Inscriptions 2 000 €
- Subvention 1 000 €
- Comité ANCR 200

Cette épreuve ne répond pas aux critères du règlement, la Commission décide donc de ne pas accorder une subvention pour cette manifestation.

Patinoire: suite à l'incendie volontaire août 2017

Informations sur les travaux:

Le service bâtiment de l'Agglo a fait une expertise sur l'ensemble des arches de la patinoire. Il a été constaté que l'arche du côté de l'entrée devait également être changée.

Planning des travaux

➔ Fermeture du 31 mars 2019 au 15 octobre 2019,

La durée des travaux est estimée à 18 semaines dont 12 semaines de fermeture complète du site.

Le montant des travaux n'est pas encore connu, les consultations des entreprises sont à venir.

L'assurance prendra en charge une partie de ces coûts.

Valence Patinage Artistique

La commission du 25 janvier 2018 lors de l'examen de la subvention exceptionnelle du Valence Patinage Artistique a demandé un complément d'information relatif à la perte des recettes des cotisations.

Le montant des pertes de recettes et des charges exceptionnelles lié à l'incendie s'élève à 24 859 €.

La Commission propose de retenir le versement d'une aide exceptionnelle à hauteur de 60 % du montant des pertes de recettes et des charges exceptionnelles liées à l'incendie (14 955 €) soit 15 000 €.

Valence Hockey

La Commission propose de retenir le versement d'une aide exceptionnelle à hauteur de 60 % du montant des pertes de recettes et des charges exceptionnelles liées à l'incendie (21 247 €) soit 21 000 €.

Le Département devrait également attribuer une aide exceptionnelle compte tenu de l'engagement de l'agglo.

Promotion de la patinoire auprès des scolaires primaires

Afin de promouvoir la patinoire auprès du jeune public et de leur famille et d'améliorer la fréquentation en début et en fin de saison, il est proposé d'offrir une entrée gratuite aux élèves des écoles primaires de l'Agglomération. L'entrée sera valable pour les mois de septembre, octobre, mars et avril.

Les entrées gratuites seraient remises par le personnel des piscines aux enfants à l'occasion du cycle d'apprentissage de natation dans une des piscines de l'Agglomération et de Diabolo. Entre le mois de septembre 2018 et le mois de septembre 2019 tous les enfants recevraient une entrée gratuite.

La Commission est favorable à cette idée de promotion de la patinoire

Piscine Diabolo

L'opération Diabolo du « Plan piscine » est la première à démarrer les travaux.

Le piquetage de l'aire de jeux et des Ombrières a été validé et le décaissement de la plate-forme a commencé mardi 27 mars 2018.

La mise en service de l'aire de jeux est prévue la semaine du 4 juin.

Les Relais Assistantes Maternelles

Les RAM sont des dispositifs initiés par les [caisses d'allocations familiales](#), et créés en partenariat avec les collectivités locales. Elles ont parfois un statut associatif, notamment en milieu rural ou un statut privé ou public.

Les RAM organisent pour les [assistantes maternelles et les gardes d'enfants à domicile](#) des temps de rencontre et d'échanges de pratiques, dans le but d'améliorer la qualité de leur accueil et de rompre l'isolement dû à la profession exercée essentiellement au domicile des professionnelles.

Pour les enfants, certains RAM proposent des temps d'animation animés par l'animateur du RAM ou par des intervenants extérieurs tels l'éveil musical, l'éveil corporel, de l'art « patouille ». des sorties ou des spectacles jeunes publics.

Ce ne sont ni des lieux de garde d'enfants, ni des employeurs d'assistantes maternelles.

Pour les parents, un RAM est un espace d'écoute et d'information. Des accueils sur rendez-vous et téléphonique ont lieu généralement les après-midi. Le personnel du RAM accompagne les familles dans la recherche du mode de garde approprié en fonction de leurs besoins et apporte des éléments informatifs concernant l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Pour rappel, la Communauté d'agglomération compte 11 RAM, dont :

Un RAM sur le secteur Nord, regroupant les 3 équipements gérés avant le 1er janvier 2016 par la Communauté d'agglomération (le RAM de la Ville de Romans, le RAM des communes rurales du Pays de Romans et le RAM du canton de Bourg de Péage)

Les 9 RAM transférés par les communes le 1er janvier 2016, Le RAM de la Raye transféré le 1er janvier 2017

Après avoir rencontré les communes, les assistantes maternelles et les animatrices de RAM et étudié les bassins de vie sur les années en 2016 et 2017, il est maintenant proposé de réunir les RAM sur 4 sous-secteurs :

- À Portes-lès-Valence : Portes-lès-Valence / Etoile / Beauvallon
- À Valence : Valence / Beaumont-lès-Valence / Malissard / Montéléger
- À Chabeuil : Chabeuil / Montéliér / Raye/ Montmeyran / Ourches / Upie
- À Bourg-lès-Valence : Bourg-lès-Valence / Saint-Marcel-lès-Valence

Ainsi, les équipes seraient réunies sur 4 lieux administratifs, permettant de créer une réelle dynamique au sein de l'équipe des RAM .

Un bilan d'activité sera présenté à la Commission Développement social au bout d'un an, en termes de nombre de rendez-vous et de communes de résidence des familles.

Evènements

La Fête de la Saint-Vincent : 21, 22, 23 janvier 2018

Les bugnes et le vin blanc offerts par les Présidents Nadine et Raymond Bonnet, le dimanche 21 janvier 2018, ont réchauffé la nombreuse foule venue honorer nos hôtes malgré la pluie et le temps froid. Même le véhicule « spécial pompier » a joué le jeu en surchauffant son moteur ...

Comme chaque année, les journées festives et conviviales qui entourent cette grande fête ont permis

aux triorais de partager de bons moments, joyeux et souvent très animés. En fin de banquet du lundi, les hôtes présents ont applaudi chaleureusement les nouveaux présidents : Adriana et Pascal Hansberque, renvoyant ainsi au rang des « gueux » (*comme on dit chez nous*), les bacchus de l'année, Nicole et Michel Bouy.



Le 20 janvier 2019, c'est Catherine et Xavier Oudille qui seront les rois de la St Vincent. Accompagnés de Marie-Hélène et Jean-Luc Reynaud, Vice-présidents, d'Adriana et Pascal Hansberque, Assesseurs, et de Nadine et Raymond Bonnet, bacchus, ils vous donnent rendez-vous pour perpétuer ensemble cette belle tradition.



Bienvenue aux nouveaux habitants

Le mardi 3 avril, le Maire et son Conseil municipal ont convié les nouveaux habitants à un temps d'accueil en présence des acteurs de la vie associative et de la vie scolaire. Après avoir présenté Nicole Uny, secrétaire, David Carra, employé communal, Cécile Costechareyre ATSEM sur les temps scolaire, et animatrice périscolaire, Bernadette Grivolat, animatrice périscolaire et employée de ménage, l'accent a été mis sur les enfants. Écoles maternelle et primaire, garderies cantine. Madame Riffaud, Directrice, a pris le relais pour présenter l'école de Triors, l'organisation des classes, et

accompagner les parents dans une visite de l'école. La parole a ensuite été donnée aux représentants des diverses associations Trioraises, lien social et festif essentiel, reconnu et très apprécié des Triorais.

(les bénévoles sont les bienvenus - c'est un excellent moyen de s'intégrer rapidement à la vie du village). Chaque nouvel arrivant présent s'est vu remettre le livret d'accueil et invité à consulter le site internet de la commune <http://triors.free.fr>. Enfin, le pot de l'amitié a permis des échanges conviviaux entre tous les participants.



Bienvenue aux Guepiers d'Europe



Le 15 Avril nous avons entendu les cris caractéristiques de ces oiseaux multicolores. Ils reviennent chaque année sur Triors pour nous chanter le 1^{er} Mai.



Que de talents dans notre petit village !

Organisé sous l'égide du Comité des fêtes, le deuxième **SALON DES ARTISTES TRIORAIS** « *Artriors* » s'est déroulé les 24 et 25 mars derniers.

Tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette exposition hétéroclite une œuvre par elle-même. Les nombreux visiteurs, parfois artistes eux aussi, ne sont pas restés indifférents face à la diversité et à la qualité des tableaux, des poteries, des photographies, des bijoux, des dessins, ..., sans oublier les créations « couture » réalisées par les enfants de la garderie municipale et de l'IME.



Les nombreux styles différents exposés ont permis de découvrir ou de redécouvrir le génie, l'originalité, la créativité des Triorais.

En présence d'un nombreux public, le vernissage fut une belle réussite et tout en admirant les œuvres, les visiteurs ont apprécié les boissons et agapes « maison » offertes dans une ambiance conviviale. Rendez-vous en 2020 !

Le VSRP (Vélo sprint Romanais Péageois) renouvelle son partenariat avec la municipalité de TRIORS pour organiser le 46ème Circuit de la Drôme le **dimanche 8 juillet 2018**. Départ à Romans – **ARRIVEE à TRIORS à partir de 16h**



(arrivée 2017 !)

Les personnes disponibles pour assurer des « points sécurité » pendant la course de 15h45 à 17h peuvent se présenter dès maintenant en mairie.

AÏKIDO SAKURA

Félicitation à Cécile et Clarisse OUDILLE

Deux Trioraises à l'honneur

Cécile, ceinture noire 2^{ème} dan vient de réussir l'examen du brevet fédéral qui lui permet d'enseigner l'art de l'Aïkido.

Clarisse vient d'obtenir sa ceinture noire 1er dan.

C'est grâce à leur passion et leur assiduité que les deux jeunes sœurs sont à l'honneur aujourd'hui.

Cette double réussite prouve la qualité de l'enseignement de l'Aïkido du dojo Sakura de Romans.

Aïkido Sakura Romans,
Impasse Victor-Boiron,
26100 Romans

<http://sites.google.com/site/sakuraaikidoromans/home>



Photo extraite du journal le Dauphiné libéré du 4/06/2018

Les associations

Club de l'amitié

La vie du club

Nous nous retrouvons le mardi après-midi dans la salle des associations pour jouer aux cartes, aux jeux de société, pétanque, repas, sorties, etc ...dans une ambiance conviviale.

Bibliothèque

Le club de l'Amitié a mis en place une bibliothèque ouverte à tous pendant les heures d'ouverture du club le mardi de 14 h à 18 h à la salle des associations

Nous récupérons des livres dont les personnes veulent se séparer afin que tous puissent en profiter.

Merci à ceux qui l'ont déjà fait.

Renseignements auprès d'Élisabeth LABRIET au 0607182871 et Nicole RENOIR au 0475453283.



Calendrier des festivités

Samedi 14 juillet à 12h : cuisses de taureau cuites à la broche sur la place de la salle des fêtes. Tarif repas : 24€ adulte – 6€ enfant – **vente des billets en cours**

Mardi 17 juillet à 20h : concert offert par la Chorale Trioraise

Vendredi 20 juillet de 18h à 21h : soirée « familles » en partenariat avec la buvette municipale – tarif du repas : 11€ adulte – 3€ enfant – **Repas sur réservation** : "permanence billets" de 19h à 20h les lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 juillet

Dimanche 21 octobre à 15h : après-midi cabaret – en cours de préparation



Pendant la traditionnelle
«semaine buvette»

Les Chanteurs de la Chorale Trioraise



"les Sans-prétention"

vous invitent à leur 2^{eme} concert

MARDI 17 JUILLET 2018

à 20 heures



Entrée libre



Triors

la buvette municipale
sera ouverte
du 16 au 22 juillet 2018
de 18h à 21h
AVEC

 Soirée familiale organisée par le Comité des fêtes

Vendredi 20 juillet de 18h à 23h

Repas : jambon à la rôtissoire et sa sauce, criques, glace
Menu enfant : Frites, hot-dogs, glace

Réservations à retirer sur place aux heures d'ouverture de la buvette

En cas de pluie, repas dans la salle des fêtes



La cinquième randonnée VTT a été annulée à cause d'exigences administratives beaucoup trop contraignantes pour notre association. Nous sommes désolés de cette annulation.

Marché artisanal nocturne

**Samedi 9 juin
De 17h à 22h**

TRIOIRS

Dans la cour de l'école

Marché convivial avec des exposants de la région

Buvette et restauration rapide sur place

En cas de mauvais temps, cette manifestation sera annulée

Renseignements : lesoudesecolestriors@gmail.com ou 06 81 54 58 13

Le samedi 9 juin de 17h à 22h le Sou des écoles organise un marché artisanal nocturne dans la cour de l'école. Des exposants de la région ainsi qu'une buvette seront à votre disposition.

Vous pourrez aussi vous restaurer.

On vous attend nombreux!!

Renseignements: lesoudesecolestriors@gmail.com

La Drôme des jardins

Amoureux des jardins



Notre association s'adresse à tous les amateurs de jardins, passionnés ou néophytes. Chaque année, le programme propose des activités variées : des visites de jardins privés et de pépinières spécialisées, deux voyages pour découvrir des jardins plus lointains, des ateliers pratiques, des conférences et deux trocs de plantes ouverts à tous... Le siège de l'association est à Triors.

Renseignements sur notre site web "www.ladromedesjardins.fr" ou auprès du secrétariat de l'association par téléphone : 06 43 13 83 72.

DANSE ET BIEN-ÊTRE - DANSE 26

Le siège de l'association se trouve à Triors, chemin des Sivetières.

Les objectifs de l'association sont de promouvoir et mettre en valeur différents styles de danse, d'apporter bien-être et équilibre, et une meilleure connaissance de son corps, de rassembler autour de la danse, de collaborer avec des professeurs de danse français et étrangers, et d'organiser des stages de danse.

Trois cours sont proposés :

Mercredi de 17h à 18h : danse pour les enfants de 6 à 12 ans

Mercredi de 18h15 à 19h15 : cours de Fitness ouvert à tous. Exercices cardio, renforcement musculaire et relaxation.

Mercredi de 19h30 à 20h30 : cours de danse sociale adultes, tous niveaux.

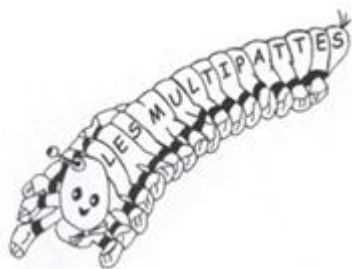
L'enseignante, Luize Darzniece est danseuse de « Danse avec les stars ».

Mail : luize.danse@gmail.com.

Téléphone : 06 59 47 96 76. - Facebook : luize Darzniece

Les cours seront reconduits dès la rentrée de septembre.

Les multipattes



L'association des Multipattes est un club de randonnées pédestres, nous marchons dans tous les massifs: alpins, Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Diois, Ardèche.

Nous randonnons tous les dimanches, si vous avez envie de randonner, venez nous rejoindre.

Renseignements Marie Claire Deleigne 04.75.47.73.26 et Claudie Berruyer 04.75.71.43.79



Facilitez-vous la vie avec l'ADMR,

- Ménage, repassage,
- Garde d'enfants,
- Aide à la personne,
- Garde de jour et de nuit,
- Soins infirmiers à domicile
- Téléassistance Filien ADMR
- Et aussi la livraison de repas à domicile

Commandez... On vous livre!!!

ADMR PEYRINS-GENISSIEUX-HAUTE-HERBASSE
46 Grande Rue
26380 Peyrins

☎ 04 75 02 31 75

Email: admr.peyrinsgenissieux@orange.fr

R.E.M.A.I.D

Association d'aide aux victimes



Réconfort,
Écoute,
Médiation,
Aide
Information sur les
Droits.

Une douzaine de spécialistes salariés peuvent vous venir en aide pour faire valoir vos droits, pour un accompagnement et une écoute en toute confidentialité ou simplement pour des informations sur les droits. Ils peuvent également vous proposer des ateliers et des groupes de parole. Ces services professionnels sont totalement gratuits, l'association étant subventionnée par l'État et l'Agglo Valence-Romans.

Vous êtes victime d'infraction pénale ? De violences conjugales ? De harcèlement, d'accident ? Ou encore de catastrophes naturelles : REMAID peut vous aider ! Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général, habilitée par le Ministère de la Justice.

R.E.M.A.I.D. est une association valentinoise, originale en France, œuvrant pour l'aide aux victimes. Elle est portée, organisée par une quinzaine de bénévoles.

Pour tous renseignements :

REMAID
4 rue de Mulhouse
26000 Valence

Tel. Victimes : 04 75 55 39 34
Tel. Secrétariat : 04 75 55 94 59
Site Internet : <http://remaid.fr/>

Enfance Jeunesse :

Anim' de Prox, Cap sur tes vacances : activités de loisirs pour les 6-17ans.

**ACTIVITÉS VACANCES 6-17 ANS**

A la recherche d'idées pour les vacances des 6-17 ans ?
L'Agglo propose des activités à la journée, stage ou mini-séjours selon l'âge des enfants : 6-11 ans et 11-17 ans
Espace familles votre portail pour...

**ACTIVITÉS HORS VACANCES 11-17 ANS**

Rendez-vous dans les Points jeunes pour des ateliers, de l'accompagnement de projets, des sorties et activités sportives, culturelles et ludiques...

**INFORMATION - ACCOMPAGNEMENT**

Pour les 11-30 ans, informations et conseils dans tous les domaines : scolarité, insertion professionnelle, prévention des conduites à risques, relations et vie familiale...

Activités vacances :

- **Cap' sur tes vacances**
(<http://www.valenceromansagglo.fr/cap-tes-vacances-6-11-ans>) : pour les 6-11 ans. Accueil de loisirs à la journée, stage à la semaine et mini-camps pendant les vacances scolaires.
- **Anim'2prox**
(<http://www.valenceromansagglo.fr/anim2-prox-11-17-ans>) : pour les 11-17 ans. Activités de loisirs pendant les vacances scolaires, accompagnement de projets.

Activités hors vacances 11-17 ans

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation au sein des Points Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans pour passer un moment avec d'autres jeunes, pour discuter, jouer à des jeux, organiser des sorties... Pouvoir se réunir dans un cadre sécurisant que les jeunes peuvent s'approprier. Ces temps « foyer » sont toujours encadrés par un animateur. Les Points Jeunes sont équipés en jeux, baby-foot, cuisine, coin salon, internet...

Renseignements en mairie ou sur le **Portail de la Famille - Enfance-Jeunesse**
(<http://www.valenceromansagglo.fr/fr/accés-directs/espace-familles/enfance-jeunesse.html>)

Pour connaître les détails du service : 04 75 72 84 53

Pour tous:

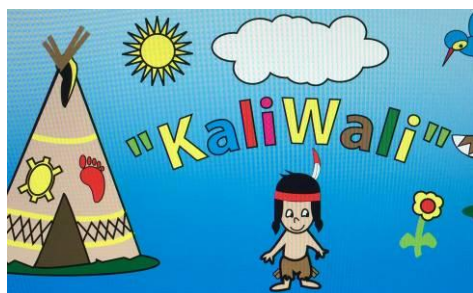
L'Agglo gère un e-PIJ à Bourg-de-Péage. Cet espace multimédia d'information et d'échanges permet de participer à des événements, des ateliers informatiques pour tous les niveaux et des animations autour du numérique (lan party, Install Party...).

Pour découvrir les animations proposées : 04 82 48 00 05 ou <http://www.valenceromansagglo.fr/e-pij>

Points Jeunes :

- **La Baume d'Hostun** (Le pourquoi pas – local sous la mairie) :
animatrice référente : Marilyne Nesa / [06 80 91 52 17](tel:0680915217)
- **Mours-Saint-Eusèbe** (à côté de La Poste) :
animateur référent : Denis Quivron / [07 60 17 13 73](tel:0760171373)
- **Saint-Paul-lès-Romans** (au sein de la maison des associations, chemin des aumônes) :
animateur référent : Pierre-André Lapassat / [07 60 17 13 76](tel:0760171376)

En cas d'absence des animateurs référents, vous pouvez contacter Hassan Lharache : [06 83 84 12 35](tel:0683841235) ou Cédric Denarnaud [07 60 80 37 77](tel:0760803777).



Et à proximité deux CENTRES DE LOISIRS associatifs qui fonctionnent aussi pendant les vacances d'été pour les enfants de 3 à 11ans : **Kaliwali** à Châtillon St Jean (04.45.45.37.36) et le centre de loisirs de **Génissieux** (04.75.02.60.99)



Forum intercommunal des associations à la Salle des fêtes de Triors

Date à retenir : samedi 8 septembre 2018 de 9h30 à 13h.

Ce forum réunit les 3 communes de Triors, Parnans et Châtillon Saint-Jean. Cette année, c'est à nouveau Triors qui accueille.

C'est l'occasion, pour les visiteurs de rencontrer les associations présentes, de découvrir les différentes activités proposées sur notre territoire et de s'inscrire pour un essai avant de s'engager.

Bienvenue à tous !

La Paroisse

L'église de Triors fait partie, avec 9 autres "clochers", de la paroisse St Jacques en Pays de Romans. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet Paroisse St Jacques en Pays de Romans et sur Facebook

Contact: paroissesaintjacquespr@gmail.com Tél. : 04 75 05 91 51

Site : <http://saintjacques-valence.cef.fr>

État civil 2017 - 2018

Mariages : - /

Naissances :

- Isaïe SERHOCHIAN né le 02/02/2017 à Romans
- Maïssa GHRAIRI née le 13/05/2017 à Romans
- Jade FERRARI née le 07/09/2017 à Romans
- Alice BENOIST née le 24/10/2017 à Romans
- Maylonn VANACKER né le 20/03/2018 à Romans

Décès :

- Mme BOUVEYRON Jeannine décédée le 09/01/2017
- Mme VIOSSAT Rolande décédée le 29/01/2017
- Paul ROSE décédé le 01/03/2018
- Suzanne VASSAL décédée le 11/04/2018
- Marcel JOBLON décédé le 4/05/2018 à Romans sur Isère
- Nicole ICARD décédée le 24/05/2018 à Valence



Rappel, les bulletins peuvent vous être proposés au format fichier pdf à la place du papier. Ainsi vous aurez les photos en couleur et l'accès direct aux liens Internet, de plus, c'est une source d'économie pour la commune.

Faire la demande à la mairie par Email: triors@valenceromansagglo.fr

L'équipe de rédaction du bulletin vous rappelle que vous pouvez réagir aux articles, les critiquer, nous soumettre des idées d'articles...

Tous les bulletins sont réunis sur le site de la commune: <http://triors.free.fr>